

COMPTE RENDU DU CHS-CT AUDIO DU 25 JUIN 2020

Les membres du CHS-CT se sont réunis en audio - conférence le 25 juin 2020.

Avant d'évoquer l'ordre du jour, lecture de deux déclarations liminaires présentées par FO et SOLIDAIRES.

Solidaires Finances Publiques 52 interpelle la Présidente sur la décision prise d'ouvrir les services au public sans concertation avec les membres du CHS-CT et plus précisément avec les acteurs de prévention. Nous sommes convaincus que l'accueil du public doit continuer à faire partie de nos missions mais les précautions doivent être de rigueur afin de préserver la santé et la sécurité de tous les agents et des usagers.

En réponse à notre liminaire, la Présidente rappelle que les banques d'accueil sont équipées de parois en plexiglas. Le port du masque pour les agents et les usagers est requis, à charge d'en fournir au public au besoin. Le balisage au sol dans les box de réception est fait, avec une distanciation entre chaises et bureau. Du gel hydroalcoolique est à la disposition des agents, et des distributeurs de gel avec un mécanisme à pédale sont installés dans les halls d'entrées.

La direction affirme qu'elle veille à la sécurité des agents et des usagers.

I. APPROBATION DES PV :

Les PV des CHS-CT des 05 et 15 mai 2020 sont approuvés à l'unanimité.

2. POINT D'ETAPE :

- Pas de nouvelles annotations au registre CHS depuis les dernières réunions, l'assistant de prévention a été sollicité directement sur des points précis.
- 1 fiche de signalement pour un échange téléphonique houleux au PRS de Chaumont. Tout nouvel écart de conduite de cet usager devra être signalé.
- Pas de déclarations d'accidents et maladies professionnelles.
- Rapports des visites du médecin de prévention effectuées à son initiative :
 - * CDIF de Chaumont le 14 mai 2019
 - * SPFE de Chaumont le 20 juin 2019
 - * Paierie départementale Chaumont le 21 novembre 2019
 - * PRCP – PUC de Chaumont le 28 novembre 2019

Ces visites permettent d'aller à la rencontre des agents, d'apprécier l'environnement de travail (ambiances lumineuses, thermiques et psychologiques, espaces de travail, matériels), de mettre en évidence les postures à risques de TMS. Un entretien individuel peut être proposé par le médecin de prévention.

Il ressort de ces PV que les problèmes d'ambiance thermique (chaleur/froid) sont communs à chaque service. L'installation de stores extérieurs est actuellement impossible sur les fenêtres existantes. On rencontre toujours le problème de réhabilitation de la cité.

Solidaires interpelle l'administration concernant la problématique d'ambiance thermique, phonique et de luminosité du box d'accueil dédié au SPFE et confirme que les agents attendent toujours une solution de réaffectation des locaux.

L'administration va réfléchir à une solution satisfaisante.

On note également des problèmes de souffrance au travail dans la plupart des services. Le médecin essaye d'accompagner au mieux les agents sur les changements. La directrice souligne la disponibilité du médecin de prévention et précise qu'une approche la plus humaine possible est mise en place.

L'ambiance psychologique étant toujours aussi dégradée et inquiétante au sein du SPFE, le médecin de prévention fera de nouveau une visite de poste en septembre prochain.

Solidaires constate que tous ces services déplorent les chaleurs excessives dans les locaux l'été, et insiste sur le constat de la dégradation de l'ambiance psychologique : inquiétudes, stress, mal être...

Solidaires souhaite rappeler que les conditions de travail sont difficiles, liées par des charges de travail conséquentes avec un manque évident de personnel .Le NRP amplifie encore l'incertitude et les tensions entre agents.

Solidaires demande l'arrêt de la mise en place du NRP.

La direction répond que 2020 ne connaîtra que 2 suppressions d'emploi et que l'objectif du NRP est d'augmenter la taille des services donc une répartition plus facile de la charge de travail et une gestion plus facile des absences et congés !!!

Le médecin de prévention ajoute qu'il est normal d'appréhender les changements, que ça peut faire peur et faire souffrir .

La Présidente confirme et ajoute que des mesures de simplifications sont recherchées pour alléger les tâches, cependant la vigilance est mise sur le sujet !

Réaction des deux syndicats ...bref...

Les divers matériels demandés ou recommandés ont fait l'objet d'un déploiement.

3. POINT DE LA SITUATION AU REGARD DU COVID-19 :

La DDFIP 52 fonctionne quasiment normalement, 1 seul agent en ASA cette semaine, 22 en télétravail.

Les ventilateurs sont interdits dans les bureaux partagés.

Il est autorisé de les utiliser dans les bureaux individuels à condition de les éteindre à chaque arrivée d'un collègue.

Solidaires rappelle que la situation sera intenable sans ventilateur, même hors canicule, il a déjà été relevé 30° dans un bureau cette semaine.

La direction répond que les dispositions seront prises en temps et lieu : aménagement des horaires, recours au télétravail, achat de brumisateurs rechargeables pour chaque agent.

Solidaires ne trouve pas cette solution satisfaisante et demande un réaménagement plus approprié des horaires que ceux proposés par l'administration. Une réponse de principe est faite, mais pas d'horaires précis, l'adaptation sera faite en fonction de la météo.

Il n'y a pas de consignes nationales nouvelles pour le statut des travailleurs avec pathologie nécessitant de rester à son domicile.

Une visite récente chez le médecin traitant et un contact avec le médecin de prévention sont demandés pour justifier la nécessité de l'isolement.

La situation a évolué depuis mars : la liste des pathologies à risques est modifiée et les sites aménagés.

Tout personne qui manifeste des signes de la maladie doit prendre contact avec le médecin de prévention et attendre le résultat du test à domicile.

Actuellement, la DDFIP 52 n'est pas touchée par des cas ou même des suspicions .

Solidaires demande si des consignes ont été données aux entreprises de nettoyage pour la désinfection des plexiglas installés dans les bureaux des agents et des box d'accueil.

Réponse est faite qu'il s'agit de l'espace de travail personnel et que chaque agent est équipé de produit pour assurer lui-même le nettoyage. Le produit « à vitres » fourni est tout à fait adapté à la prévention puisqu'il contient de l'alcool.

Solidaires s'interroge sur la durée du contrat étendu du ménage : il s'impose à la direction et sera maintenu tant que nécessaire par le protocole. Il est reconduit pour juillet et renouvelable de mois en mois.

Solidaires demande quel sera le rôle du vigile engagé pour la cité administrative.

Ses missions seront de filtrer les entrées dans le hall pour limiter le nombre de personnes à l'intérieur, et de refuser l'entrée aux personnes refusant le port du masque. Le marquage au sol à l'extérieur ne peut être fait sur la voie publique.

Solidaires demande si une gestion particulière du public dit fragilisé (personnes âgées, femmes enceintes, personnes en situation de handicap) est organisée : la réception sur rendez-vous sera préconisée. Les volti-geurs ne sont pas prévus actuellement. La situation sera aménagée en fonction de la situation sanitaire et du flux, l'objectif étant de limiter la présence dans le hall.

Solidaires alerte la direction sur le risque de forte affluence du public lors de la sortie des avis d'imposition dans le courant du mois d'août et demande si une réflexion est en cours pour pallier à la file d'attente. L'administration avisera en fonction et met la priorité sur la réception sur RDV.

4. EXECUTION BUDGETAIRE 2020 :

La gestion du budget a été bouleversée par la crise sanitaire, l'autorisation d'engager des dépenses hors Covid vient d'être accordée.

Une réflexion collégiale est engagée sur le maintien de la formation « recyclage sauveteur secouriste du travail ». Le formateur n'étant disponible que durant les vacances scolaires de Toussaint, le CHS décide de remettre la session en 2021.

Achat notamment de 10 fauteuils Keno H, 2 fauteuils avec tête, 1 casque sans fil, provision de petit matériel.

Suite à l'accord donné lors des précédentes réunions, une facture de gel hydroalcoolique a été réglée sur le budget CHS pour 1 023,35 €.

L'accord de principe est donné pour affecter une partie du budget aux dépenses liées à la pandémie et à prendre en charge des commandes passées en urgence et déjà réglées par la DDFIP (gels, masques, produits ...). Cette démarche s'inscrit dans le but d'utiliser au mieux le budget alloué au CHS, à charge par la direction d'assumer les futures demandes urgentes de la fin d'année.

5. QUESTIONS DIVERSES :

Il est signalé qu'une collègue déambule régulièrement dans différents services, sans précautions aucunes et au mépris de toutes règles de distanciation. Cela pose des inquiétudes pour sa santé et celle des collègues. La direction lui rappellera les règles une nouvelle fois.

Solidaires informe que les agents sont inquiets au sujet du NRP et qu'ils demandent une communication urgente sur le projet. La directrice précise qu'elle est en attente des directives de la centrale, qu'un groupe de travail national doit avoir lieu. L'information sera transmise sur Ulysse ou par messagerie dès que possible.

Il est demandé si le nombre de 10 personnes est toujours requis pour une réunion professionnelle. L'inspecteur santé et sécurité au travail précise que l'arrêté du 31 mai 2020 a levé cette disposition. Il n'y a plus de nombre maximal mais les règles de distanciation doivent être respectées.